



SERVICE DÉPARTEMENTAL  
D'INCENDIE ET DE SECOURS DU JURA

Envoyé en préfecture le 18/12/2019  
Reçu en préfecture le 18/12/2019  
Affiché le **19 DEC. 2019**  
ID : 039-283900017-20191211-C2019\_42-DE

**Extrait du Registre des Délibérations  
du Conseil d'Administration  
Séance du 11 décembre 2019**

Membres en exercice : 22  
Présents : 16  
Procurations : 0  
Nombre de votants : 16  
Votes pour : 16  
Votes contre : 0  
Abstentions : 0  
Date de la convocation :  
14/11/2019

**Délibération n° C 2019- 42**

**Evolution des ressources et charges prévisibles pour l'exercice 2020.**

L'an deux mille dix-neuf, le onze décembre, à quatorze heures et trente minutes, le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours du JURA s'est réuni, en application des articles L1424-27 et L1424-28 du code général des collectivités territoriales, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Clément PERNOT, Président du Conseil Départemental du Jura, Président du Conseil d'Administration.

Etaient présents :

**Membre de plein droit**

Monsieur Richard VIGNON, Préfet du Jura.

**Membres élus à voix délibérative**

Titulaires : Mesdames Natacha BOURGEOIS, Christine RIOTTE, Chantal TORCK, Céline TROSSAT, Françoise VESPA, Messieurs Bernard AMIENS, Daniel BOURGEOIS, Cyrille BRERO, Jean-Pierre BROCARD, Michel ECARNOT, Jean-Charles GROSDIDIER, Jean-Daniel MAIRE, René MOLIN, Clément PERNOT.

Suppléants : Messieurs Gérard FERNOUX-COUTENET, Jean FRANCHI.

Excusés : Mesdames Danielle BRULEBOIS, Maryvonne CRETIN-MAITENAZ, Monique FANTINI, Sandrine MARION, Hélène PELISSARD ; Messieurs Franck DAVID, Jean-Gabriel NAST, Bruno NEGRELLO, François PERRODIN.

Secrétaire de séance : Madame Chantal TORCK.

**Membres de droit à voix consultative**

Madame la Médecin-Commandante Annabelle CARRON ; Messieurs le Colonel Hors-classe Hervé JACQUIN, Philippe HUGUENET, Jean-Luc LAVIER.

**Membres élus à voix consultative**

Monsieur le Lieutenant Philippe THOMAS, l'Adjudant Emmanuel VUILLERMOZ ; Messieurs le Commandant Philippe MOUREAU, l'Adjudant-Chef Jacques DELCEY et l'Adjudant-Chef Jérôme GUYON étaient excusés.

Assistaient également à cette séance : Mesdames Valérie MARINESQUE (Adjointe au Chef du Groupement Administratif, Juridique et Financier), Sandrine TREBOZ (Directrice Générale des Services du Département) ; Messieurs Jean-François BAUVOIS (Directeur de Cabinet du Préfet), Jean-Christophe BERGERET (Chef du Groupement Administratif, Juridique et Financier), le Colonel Didier EISENBARTH (Directeur Départemental Adjoint), le Commandant Damien FREDY (Chef du Groupement des Unités Territoriales), le Capitaine Frédéric TISSERANT (Chef du Groupement Opérationnel), Monsieur Jean-François GAILLARD était excusé.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 1424-1 à L 1424-76, L 3241-1, R 1424-1 à R 1424-57 ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté ministériel du 13 décembre 2007 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M 61 des SDIS ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2015-12 du 12 mai 2015 relative à la présidence du Conseil d'Administration, à la composition et à l'élection du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2018-29 du 18 décembre 2018 sur l'évolution des ressources et charges prévisibles pour l'exercice 2019 ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2019-2 du 29 janvier 2019 relative au Débat d'Orientations Budgétaires pour l'année 2019 ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2019-4 du 19 mars 2019 relative à l'élection d'un Troisième Vice-Président et du 5<sup>ème</sup> membre du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2019-14 du 19 mars 2019 relative au Budget Primitif de l'exercice 2019 ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2019-23 du 26 juin 2019 relative à l'approbation du Compte Administratif de l'exercice 2018 ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2019-24 du 26 juin 2019 relative à l'affectation des résultats de l'exercice 2018 ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2019-26 du 26 juin 2019 relative au Budget Supplémentaire de l'exercice 2019 ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2019-28 du 28 octobre 2019 relative aux délégations consenties à son Président et à son Bureau ;

Vu l'avis de la Commission des Finances du 6 décembre 2019 ;

Vu le rapport de présentation ci-après.

---

Le SDIS, comme les collectivités territoriales de plus de 3 500 habitants, est soumis à une préparation budgétaire intégrant une phase de débat d'orientation budgétaire (DOB) puis un vote du budget primitif annuel.

Conformément à l'article L.1424-35 du CGCT, le SDIS a par ailleurs l'obligation de conduire une démarche permettant à ses principaux financeurs (Département, Communes et EPCI compétents) d'inscrire, dans leur propre budget, les crédits nécessaires à son financement.

Dans ce cadre, le SDIS doit adopter deux délibérations :

- une première portant sur l'évolution de ses ressources et de ses charges prévisibles qui est transmise au Département avant le vote de sa contribution,
- une seconde fixant le montant prévisionnel des contributions des Communes et EPCI, devant être notifié avant le 1er janvier de l'exercice concerné.

Le présent rapport traite de l'évolution des ressources et des charges prévisibles des sections de fonctionnement et d'investissement du SDIS du Jura pour l'exercice 2020.

## **Préambule**

La préparation budgétaire 2020 s'inscrit dans un contexte opérationnel, économique et politique encore difficile.

Après plusieurs années de hausse continue des sorties de secours (en 2018 : + 1374 sorties de secours, soit + 6,62%), conséquence notamment des indisponibilités de transporteurs sanitaires privés (ITSP), de l'appui au SMUR et de la réorganisation hospitalière, il y a en 2019 une baisse de l'activité opérationnelle globale (- 1042 sorties de secours, soit -4,71%) qui peut s'expliquer par l'absence d'événements climatiques significatifs et une diminution des ITSP.

Le SDIS reste cependant confronté à une tension opérationnelle entre la charge et la ressource. Cette tension est accentuée la journée et la situation est devenue très inquiétante. Cette charge opérationnelle, dans son volet de permanence de soins, éloigne le SDIS de son cœur de métier : l'urgence. C'est une activité subie et en augmentation avec une part importante de transport et un temps aux urgences qui obèrent la disponibilité opérationnelle. Le SDIS est devenu en quelques années la variable d'ajustement des politiques de santé et de permanence de soins. Les impacts de cette nouvelle réalité opérationnelle sont importants : sur la qualité du service, sur l'humain, sur les missions fonctionnelles, sur le risque juridique et sur les finances. 2020 permettra-t-il d'enclencher des améliorations ?

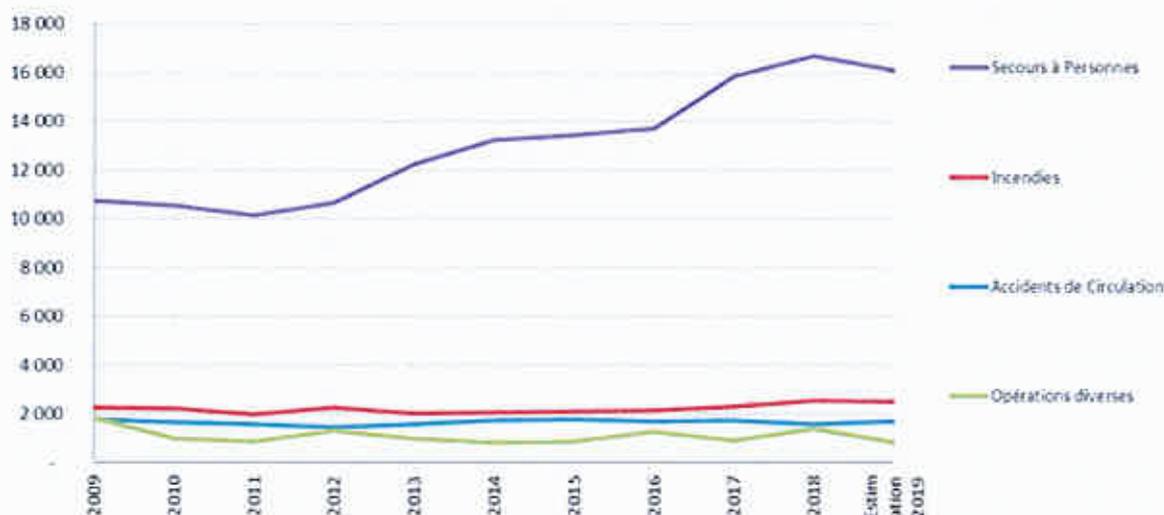
Nos financeurs institutionnels (Département, EPCI, communes) sont dans une situation économique et budgétaire délicate compte tenu du niveau de ressources dont ils bénéficient de l'Etat et des charges transférées.

La menace liée à la directive européenne sur le temps de travail conduisant à considérer le SPV comme un travailleur pourrait changer la donne pour les SDIS dans les années à venir si elle se concrétisait.

En application du Schéma Départemental d'Analyse et de Couverture des Risques (SDACR), dont une nouvelle version est attendue pour la fin de l'exercice 2020, et du Règlement opérationnel, le SDIS s'engage à atteindre ses objectifs opérationnels tout en poursuivant les efforts de maîtrise budgétaire entrepris depuis plusieurs années.

Les enseignements de la mission d'inspection-évaluation de décembre 2018 sont à prendre en compte : ainsi la pluri-annualité sur les infrastructures et les véhicules se poursuit ; la pluri-annualité en matière de ressources humaines demeure un objectif à atteindre.

**Evolution des sorties de secours par nature d'intervention**



ANNÉE	SORTIES DE SECOURS				
	Accidents	Incendie	Autres	Secours à	Total
2009	1 782	2 244	1 815	10 730	16 571
2010	1 663	2 197	989	10 524	15 373
2011	1 579	1 981	879	10 126	14 565
2012	1 451	2 237	1 302	10 658	15 648
2013	1 564	2 002	1 004	12 247	16 817
2014	1 733	2 074	840	13 232	17 879
2015	1 758	2 104	852	13 424	18 138
2016	1 709	2 119	1 276	13 711	18 815
2017	1 737	2 306	886	15 830	20 759
2018	1 576	2 521	1 375	16 661	22 133
Estimation 2019	1 696	2 480	834	16 081	21 091

Dans ce contexte, la préparation budgétaire 2020 s'appuierait sur :

- une évolution de la contribution du Département,
- un maintien du montant global des contributions des EPCI et des Communes,
- une diminution des recettes liées aux interventions soumises à facturation, par la baisse de leur nombre, notamment pour celles correspondant à l'indisponibilité des transporteurs privés,
- une très légère hausse des charges à caractère général, malgré les efforts de gestion continus conséquents ayant été et étant réalisés par les services du SDIS,
- une augmentation de la masse salariale qui devrait permettre de poursuivre le renforcement de la complémentarité des SPP et SPV,
- des dépenses d'investissement qui restent importantes, liées à l'achèvement des constructions des CIS de LONS-LE-SAUNIER, des ROUSSES, d'ORCHAMPS-CHAUX, d'ARBOIS ainsi que de la nouvelle plateforme logistique départementale. La construction des CIS du PLATEAU DE NOZEROY et du LIZON, opérations lancées en 2019 va débiter. Le lancement des opérations de construction des CIS de LORETTE et ST-AUBIN devrait s'opérer,
- la poursuite de l'effort de renouvellement du parc de véhicules d'incendie et de secours.

**La prévision budgétaire présentée dans ce rapport n'intègre pas la prise en compte du solde d'exécution des crédits votés en 2019 en fonctionnement et en investissement, constaté uniquement à la clôture de l'exercice, ni la prise en compte des reports 2019 en dépenses et recettes. Par conséquent, le financement des sections devra être révisé préalablement au Débat d'Orientation Budgétaire pour intégration de ces éléments au Budget Primitif 2020, ainsi que les ultimes arbitrages.**

## I - Les ressources prévisibles

### Les recettes de fonctionnement

	CA 2017	CA 2018	*BP 2019	*PREVISION BP 2020	Evolution / *BP 2019
Contribution du Département	7 629 548	7 629 548	7 629 548	7 729 548	1,31%
Contributions des EPCI et des Communes	8 847 849	8 849 373	8 849 373	8 849 373	0,00%
Produits des services	758 260	878 389	836 900	796 750	-4,80%
Autres ressources de fonctionnement	403 954	258 352	373 458	285 711	-23,50%
<b>TOTAL des RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>17 639 611 €</b>	<b>17 615 662 €</b>	<b>17 689 279 €</b>	<b>17 661 382 €</b>	<b>-0,16%</b>
opérations d'ordre (neutralisation)	371 000 €		334 775 €		
<b>* TOTAL DES OPERATIONS FONCTIONNEMENT</b>	<b>18 010 611 €</b>	<b>17 615 662 €</b>	<b>18 024 054 €</b>	<b>17 661 382 €</b>	<b>-2,01%</b>

*\*hors reprise des excédents cumulés*

### **Les contributions**

Les contributions du Département, des EPCI et des communes constituent entre 93 et 94% des ressources annuelles de fonctionnement du SDIS.

Le montant global de la contribution des communes et EPCI au budget de fonctionnement resterait inchangé à 8 849 373 €, identique depuis 2011.

La contribution du Département serait augmentée de 100 000 € pour atteindre 7 729 548 €.

Ainsi les parts des contributions EPCI et communes / Département seraient respectivement de 53,38% (53,70 % en 2019) et de 46,62% (46,30 % en 2019).

### **Les produits des services**

Les recettes correspondant aux prestations facturées par le SDIS devraient diminuer en 2020 pour s'établir à 796 750 € contre 836 900 € en 2019. Ceci est lié à la diminution sensible des interventions pour indisponibilité de transporteurs privés constatée en 2019 et dans une moindre mesure celles des urgences pré-hospitalières et l'appui au SMUR, sachant toutefois que ce dernier passera de 150 € à 325 €.

### **Les autres ressources**

Les autres ressources de fonctionnement correspondraient à :

- des remboursements en annuités versés par un certain nombre de communes dans le cadre de la construction de casernes (115 644 €),
- des remboursements en annuités versés par le Département au titre des intérêts d'emprunt des prêts SDIS pour les constructions de CIS auquel le Département a apporté sa participation (88 567 €),
- des atténuations et des remboursements de charges (22 000 €),
- des produits exceptionnels (49 000 €) tels que des indemnités d'assurances,
- des produits divers de gestion (3 000 €),
- du FCTVA (7 500 €).

Les nouvelles ressources en fonctionnement du côté santé demeurent aléatoires et sont toujours en cours de négociation

Comme en 2019, il n'est pas envisagé pour l'instant de recourir à la neutralisation des amortissements immobiliers compte tenu de la charge d'investissement de 2020.

Enfin, la section de fonctionnement devrait être équilibrée grâce à l'affectation, partielle ou totale, du résultat net de l'exercice cumulé avec les exercices précédents, qui pourrait s'établir autour de 1 000 000 €.

### **Les recettes d'investissement**

	CA 2017	CA 2018	BP 2019	PREVISION BP 2020	Evolution /BP 2019
Dotations, fonds divers et réserves	469 344 €	611 134 €	800 000 €	1 200 000 €	50,00%
Subventions d'investissement	676 634 €	1 544 115 €	1 939 295 €	1 585 398 €	-18,25%
Emprunts	- €	- €	5 156 496 €		
Autres recettes d'investissement	5 838 €	5 760 €	20 000 €		
<b>* TOTAL DES OPERATIONS REELLES</b>	<b>1 151 816 €</b>	<b>2 161 008 €</b>	<b>7 915 791 €</b>	<b>2 785 398 €</b>	<b>-64,81%</b>
Opération d'ordre entre section (amortissements opérations patrimoniales)	3 087 598 €	3 015 644 €	3 016 567 €	3 100 755 €	2,79%
<b>* TOTAL DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT</b>	<b>4 239 414 €</b>	<b>6 429 375 €</b>	<b>10 932 358 €</b>	<b>5 886 153 €</b>	<b>-46,16%</b>

\*Hors reprise du solde d'exécution N-1 et des reports de recettes.

Les recettes d'investissement, qui atteindraient 5 886 153 € en 2020, diminueraient de 46,16% par rapport au BP 2019. Ceci est lié à une légère diminution des investissements et au fait que l'inscription du montant d'emprunt a été majorée en 2019 pour équilibrer la section.

Il est probable que le Département vote dans le cadre de sa DM1 une subvention d'investissement dont le montant reste à déterminer, destinée à aider le SDIS dans ses investissements immobiliers (opérations CIS ST-AUBIN et LORETTE). Ces crédits seraient inscrits dans notre BS.

### **Le fonds de compensation de la TVA**

Les ressources liées à l'encaissement du FCTVA, qui correspondent à 16,404% des dépenses d'investissements éligibles mandatées l'année précédente, devraient également progresser fortement en 2020 grâce à la hausse des dépenses d'équipement en 2019. Les recettes du FCTVA continueront d'augmenter de manière significative en 2021 à la suite des opérations de travaux citées précédemment. Elles font partie du plan de financement des projets.

### **Les subventions d'équipement**

La baisse de 353 897 € (soit - 1,25%) des subventions d'équipement versées par les communes et certains EPCI, qui participent pour moitié au financement des casernes, s'explique notamment par la fin de la construction du CIS LES COMBES. Leur niveau reste cependant élevé à 1 585 398 € compte tenu des constructions des CIS d'ORCHAMPS-CHAUX, des ROUSSES, d'ARBOIS, et l'opération de MONTMOROT.

## Les emprunts

Au jour de la rédaction de ce rapport, il n'est pas prévu d'inscrire un montant d'emprunt. Au moment du budget primitif il sera peut-être nécessaire de le faire compte tenu du décalage des dépenses et des recettes.

Concernant l'emprunt contracté de 3 800 000 € pour l'opération LONS-LE-SAUNIER/SERVICES LOGISTIQUES, la moitié a été tirée. La phase de mobilisation se termine en mai 2020. Le début de l'amortissement annuel est prévu en mai 2021.

Le Département remboursera au SDIS en annuités d'emprunt sa part de 50% pour la construction du nouveau CIS de LONS-LE-SAUNIER, soit 2 650 000 €, inclus dans l'emprunt précité.

## La dotation aux amortissements

La dotation aux amortissements devrait s'établir aux alentours de 3 100 755 € (le montant définitif qui dépend des entrées et des sorties sera affiné pour le BP). Elle représenterait un peu plus de 52% des ressources d'investissement en 2020 contre 42 % en 2019. Le volume des opérations immobilières et du programme d'équipement devrait néanmoins entraîner une hausse importante de la dotation aux amortissements dans les années à venir. Cette augmentation permettra si nécessaire un recours plus important à la technique de neutralisation des amortissements immobiliers

## II – Les charges prévisibles

### Les dépenses de fonctionnement

	CA 2017	CA 2018	BP 2019	Prévision BP 2020	Evolution /BP 2019
Chapitre 011 - Charges à caractère général	2 555 407 €	2 770 117 €	2 873 890 €	3 004 102 €	4,53%
Chapitre 012 - Charges de personnel	11 582 572 €	11 813 719 €	12 314 218 €	12 573 000 €	2,10%
<i>dont personnels permanents</i>	<i>7 530 388 €</i>	<i>7 568 358 €</i>	<i>7 850 000 €</i>	<i>8 131 000 €</i>	<i>3,58%</i>
<i>dont sapeurs-pompiers volontaires</i>	<i>3 156 093 €</i>	<i>3 216 757 €</i>	<i>3 344 000 €</i>	<i>3 372 000 €</i>	<i>0,84%</i>
<i>dont anciens SPV</i>	<i>396 089 €</i>	<i>1 029 087 €</i>	<i>1 120 218 €</i>	<i>1 070 000 €</i>	<i>-4,48%</i>
Chapitre 65 - Autres charges courantes	145 691 €	170 774 €	148 039 €	141 055 €	-3,41%
Chapitre 66 - Charges financières	147 121 €	139 813 €	254 058 €	126 595 €	-50,17%
Chapitre 67 - Charges exceptionnelles	13 371 €	- €	2 000 €	2 000 €	0,00%
022 - Dépenses imprévues		- €	30 577 €	30 000 €	-1,89%
<b>TOTAL OPERATIONS REELLES</b>	<b>14 444 163 €</b>	<b>14 894 424 €</b>	<b>15 620 782 €</b>	<b>15 876 752 €</b>	<b>1,64%</b>
Chapitre 042 - Opérations d'ordres de transfert entre section (amortissements, valeur compt des immo cédées...)	3 104 287 €	3 015 644 €	3 016 567 €	3 100 755 €	2,79%
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>17 548 450 €</b>	<b>17 910 068 €</b>	<b>18 637 349 €</b>	<b>18 977 507 €</b>	<b>1,83%</b>

### Charges à caractère général

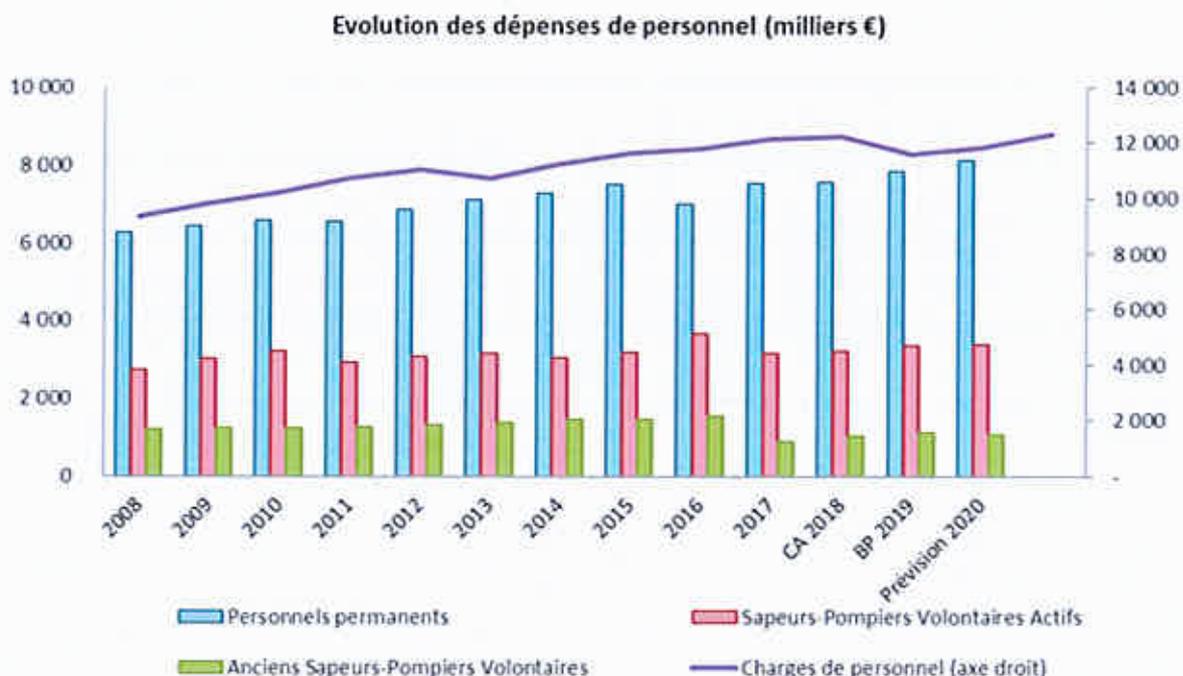
Les charges à caractère général évolueraient de 130 000 € environ soit 4,53 %, les facteurs d'explication seraient les suivants :

- Augmentations :
  - o Electricité/gaz (+ 21 000 €) dues aux nouveaux CIS DES ROUSSES, ORCHAMPS/CHAUX, LONS-LE-SAUNIER/SERVICES LOGISTIQUES,
  - o réparations en externe des véhicules (+ 90 000 €) dû au déménagement de l'atelier départemental sur le nouveau site de MONTMOROT. Il est prévu 3 mois d'aménagement des nouveaux locaux,
  - o maintenance informatique (+ 50 000 €) et maintenance bâtiment (+10 000 €),
  - o assurance véhicules (+ 8 000 €),
  - o honoraires (+ 10 000 €).

- Diminutions :

- Chauffage urbain (- 12 000 €) générée par le déménagement du CIS LONS LE SAUNIER sur le nouveau site de MONTMOROT,
- achat de pièces détachées pour les véhicules (- 30 000 €) qui résulte des 3 mois d'aménagement de l'atelier départemental,
- contrat d'assurance dommage ouvrage (- 7 000 €),
- Interventions sur les départements limitrophes (- 10 000 €).

**Charges de personnel**



*Personnels SPP et PATS :*

En matière de ressources humaines, une politique stricte de gel des effectifs et de restructuration interne a permis de contenir jusqu'à présent l'augmentation de la masse salariale en dessous de 2%.

Après des créations de poste en 2018 il n'y en a pas eu en 2019 même si des besoins émergeaient. Il serait envisagé d'y répondre en 2020, en créant deux postes de lieutenant grâce à une augmentation de 100 000 € qui serait apportée par le Département. L'objectif serait de favoriser la complémentarité SPP/SPV, l'appui aux chefs de centres et de renforcer le groupement des unités territoriales.

Le gel du point d'indice pour 2020 est toujours d'actualité. Les effets PPCR, GVT, avancement de grade sont toujours présents.

Pour l'instant le montant au BP 2020 pourrait s'établir à environ 8 131 000 € concernant SPP et PATS, ce qui constituerait une augmentation de 3,58 %, avec les deux créations de poste et le doublon (avant remboursement d'un salaire chargé) sur le poste de chef du groupement des ressources humaines et de la formation.

Il serait toutefois souhaitable que la pluri-annualité dans cette matière aussi permette une lisibilité sans préjuger d'ajustements annuels.

*Sapeurs-Pompiers Volontaires :*

a) SPV en activité :

L'enveloppe budgétaire allouée à l'indemnisation des Sapeurs-Pompiers Volontaires pourrait s'établir en 2020 à hauteur de 3 372 000 € (3 344 000 € au BP 2019). Bien que la projection de consommation 2019 soit d'environ 3 266 000 €, la prévision pourrait être celle de 2019 (protection sociale comprise à hauteur de 10 000 €), majorée d'une revalorisation de 1 %.

Les incertitudes liées au volume annuel de sorties de secours (secours à personnes, aléas climatiques) contraignent le SDIS à être vigilant sur la potentielle évolution de ce poste budgétaire tout au long de l'année.

L'inscription des dépenses imprévues dans la section de fonctionnement, au BS si nécessaire, devrait permettre de couvrir les risques financiers liés à une activité opérationnelle exceptionnelle.

b) Anciens SPV :

Les dépenses correspondent à l'allocation de vétérance, de fidélité (versées directement par le SDIS) et à la Prestation de Fidélité et de Reconnaissance (PFR et NPFR).

Le passage en 2017 à une gestion en flux budgétaire de la NPFR a entraîné un report en 2018 des prestations rattachées aux exercices 2016 et 2017 pour un montant prévisionnel de 94 000 €. Dès 2019 et au fil des prochaines années, la croissance du nombre d'allocataires, indemnisés via un prestataire sur notre budget, va générer une augmentation annuelle régulière sur ce poste de dépense.

La dernière part de rattrapage (20%) de l'alignement progressif de l'allocation de vétérance sur l'allocation de fidélité a été opérée en 2018 et cette dépense n'augmentera plus.

### Les annuités d'emprunts

	CA 2017	CA 2018	BP 2019	Prévision BP 2020	Evolution /BP 2019
Chapitre 66 - Paiement des intérêts	147 121 €	139 813 €	254 058 €	126 595 €	-50,17%
Chapitre 16 - Remboursement du capital	482 273 €	482 038 €	481 824 €	481 630 €	-0,04%
<b>TOTAL</b>	<b>629 394 €</b>	<b>621 851 €</b>	<b>735 882 €</b>	<b>608 225 €</b>	<b>-17,35%</b>

Les intérêts d'emprunt sont estimés à 126 595 € en 2020 soit -50,17 %. Cette diminution s'explique par un taux réel en phase de mobilisation de 0,63 % au lieu de 2% budgété en 2019, par la fin de la phase de mobilisation en mai 2020 puis l'absence d'intérêts à verser jusqu'au début de la phase d'amortissement en mai 2021, concernant l'opération immobilière CIS LONS-LE-SAUNIER / SERVICES LOGISTIQUES.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2020, le capital restant dû serait de 8 491 467 € pour un montant d'emprunt de 14 159 418 € compte tenu de l'opération précitée.

Pour mémoire au 1<sup>er</sup> janvier 2019 le capital restant dû était de 5 173 291 € pour un montant d'emprunt de 10 359 418 €.

### Situation particulière des amortissements et de leur neutralisation

	CA 2017	CA 2018	BP 2019	Prévision BP 2020	Evolution /BP 2019
Dép. Fct. - Dotation aux amortissements	3 012 732 €	3 001 588 €	3 016 567 €	3 100 755 €	2,79%
Rec. Fct. - Neutralisation des amort.	371 000 €	- €	334 775 €		
<b>COUT REEL EN FONCTIONNEMENT</b>	<b>2 641 732 €</b>	<b>3 001 588 €</b>	<b>2 681 792 €</b>	<b>3 100 755 €</b>	<b>15,62%</b>

La dotation aux amortissements, inscrite en dépense de fonctionnement, est une opération d'ordre destinée à autofinancer le renouvellement des équipements structurants. Le tableau des amortissements détermine chaque année le montant de la dotation, selon les entrées et sorties.

La neutralisation des amortissements des opérations immobilières permet à l'inverse d'atténuer l'impact de la dotation sur la section de fonctionnement.

Il conviendra, notamment en fonction des résultats à la clôture de l'exercice 2019, qui seraient repris avec anticipation au BP 2020 de déterminer si une neutralisation est nécessaire, en fonction des besoins à couvrir sur chaque section.

## Les dépenses d'investissement

	CA 2017	CA 2018	*BP 2019	*Prévision BP 2020	Evolution /BP 2019
chapitre 13 - subventions versées	12654,2				
chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées	482 273 €	482 038 €	481 824 €	481 630 €	-0,04%
chapitre 20 - Immobilisations incorporelles (sauf	452 255 €	624 807 €	267 000 €	140 400 €	-47,42%
chapitre 204- Subventions d'équipement versées		52 320 €			
chapitre 21 -Immobilisations corporelles	1 943 094 €	2 286 070 €	3 305 700 €	2 403 040 €	-27,31%
chapitre 23 - Immobilisations en cours	257 229 €	1 331 205 €	4 722 000 €	5 423 600 €	14,86%
chapitre 020 - Dépenses imprévues			51 794 €	- €	-100,00%
<b>TOTAL OPERATIONS REELLES</b>	<b>3 147 506 €</b>	<b>4 776 439 €</b>	<b>8 828 318 €</b>	<b>8 448 670 €</b>	<b>-4,30%</b>
opérations patrimoniales		1 252 723 €			
chapitre 040 - Neutralisation	372 397 €		334 775 €		
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>3 519 903 €</b>	<b>6 029 162 €</b>	<b>9 163 093 €</b>	<b>8 448 670 €</b>	<b>-7,80%</b>

\*hors report de crédits

	CA 2017	CA 2018	*BP 2019	*Prévision BP 2020	Evolution /BP 2019
<b>Immobilisations hors programme</b>	<b>3 025 768 €</b>	<b>3 116 583 €</b>	<b>2 371 593 €</b>	<b>2 395 170 €</b>	<b>0,99%</b>
Véhicules	981 463 €	1 364 944 €		30 000 €	
Matériel	788 540 €	635 191 €	929 100 €	1 078 340 €	16,06%
Habillement	197 923 €	240 566 €	270 000 €	320 000 €	18,52%
Immobilier	190 518 €	393 843 €	304 100 €	485 200 €	59,55%
Autres (capital emprunts, neutral. amort., dépenses	867 325 €	482 038 €	868 393 €	481 630 €	-44,54%
<b>Autorisations de Programme :</b>	<b>494 135 €</b>	<b>1 659 857 €</b>	<b>6 791 500 €</b>	<b>6 053 500 €</b>	<b>-10,87%</b>
Caseme d'Andelot en Montagne	253 135 €	32 428 €			
Caseme de Ochamps-Chaux	4 819 €	32 110 €	417 500 €	62 000 €	-85,15%
Caseme des Combes	37 215 €	583 707 €			
Caseme des Rousses	- €	12 320 €			
Caseme de Lons-le-Saunier + Service Logistique	137 689 €	999 293 €	4 070 000 €	2 809 500 €	-30,97%
Caseme d'Arbois	- €		430 000 €	530 000 €	23,26%
Caseme de Dole	61 134 €				
Caseme de La Bienne/La Vallée	142 €				
Caseme Le Lizon			37 000 €	411 000 €	
Caseme Plateau de Nozeroy			37 000 €	411 000 €	
Caseme St Aubin				15 000 €	
Caseme Lorette				15 000 €	
Véhicules			1 800 000 €	1 800 000 €	
<b>TOTAL</b>	<b>3 519 903 €</b>	<b>4 776 440 €</b>	<b>9 163 093 €</b>	<b>8 448 670 €</b>	<b>-7,80%</b>

\*hors reports de crédits

### Les immobilisations hors programme :

#### Les véhicules :

Les dépenses correspondraient à l'aménagement et aux grosses réparations à hauteur de 30 000 €.

#### Le matériel :

Les dépenses en matériel étaient de 929 100 € en 2019, elles pourraient être de 1 078 340 € au BP 2020 et concerneraient principalement :

- l'acquisition de matériel technique (631 700 €) dont 25 scopes multiparamétriques et matériel pour les nouveaux VSAV, sauf si les appareils étaient fournis par l'ARS avec engagement écrit,
- l'achat de matériel d'incendie et de secours (300 000 €),
- l'acquisition de droits d'utilisation de logiciels informatiques (76 000 €),
- l'acquisition d'un pont élévateur pour véhicules et d'un appareil de réglage de train avant (15 000 €),
- le matériel informatique (56 900 €).

### L'habillement :

Les dépenses d'habillement étaient de 270 000 € en 2019, elles atteindraient 320 000 €. Cette augmentation de + 50 000 € correspondrait à l'achat d'habillement supplémentaire pour les sapeurs-pompiers féminins.

### L'immobilier :

Les dépenses d'immobilier évolueraient de 181 100 € (soit +59.55 %) pour atteindre 485 200 € et se détaillent comme suit :

- les frais d'études s'élèveraient à 18 000 € dont 8 000 € d'audit de l'installation chauffage, ventilation, climatisation de la direction,
- les grosses réparations des bâtiments dont 65 000 € de rénovation chauffage, climatisation et éclairage de la direction, 160 000 € de réparation du toit du CIS ST CLAUDE.

### Les autres dépenses :

Les dépenses correspondent au remboursement du capital de la dette pour un montant de 481 630 € (481 824 € en 2019).

### **Les autorisations de programme**

Les dépenses d'équipement en autorisations de programme représenteraient près de 71,65% des dépenses d'investissement inscrites au BP 2020 contre 74,12% en 2019. Les crédits de paiement, correspondant aux frais d'études et aux travaux liés à la construction de biens immobiliers (casernes, atelier), ainsi que l'achat de véhicules, seraient diminués de 10,87 % pour s'établir à 6 053 500 €.

### Les constructions des CIS :

Les dépenses en frais d'études et en travaux de construction pour cinq opérations immobilières et deux nouvelles constructions.

- AP N°16 Caserne ORCHAMPS/CHAUX = 62 000 €
- AP N°17 Caserne LONS-LE-SAUNIER & Pôle Logistique = 2 809 500 €
- AP N°18 Caserne ARBOIS = 530 000 €
- AP N°19 Caserne PLATEAU DE NOZEROY = 411 000 €
- AP N°20 Caserne LE LIZON = 411 000 €
- AP N°22 Caserne ST AUBIN = 15 000 €
- AP N°23 Caserne LORETTE= 15 000 €

### Les véhicules :

L'achat de véhicules représenterait 1 800 000 € de crédits au BP 2020, égal à 2019. Ces investissements traduisent la volonté du SDIS de poursuivre l'effort entamé depuis 2017 pour le renouvellement de son parc de véhicules, d'âge moyen de 14 ans, considéré comme vieillissant pour les véhicules incendie.

Si des ressources supplémentaires émergeaient des négociations en cours avec l'ARS, en investissement ou en fonctionnement, il serait envisagé au BP ou au BS d'acquérir du matériel complémentaire en matière médico-secouriste. En effet les missions accomplies par le SSSM sur sollicitation du 15, en remplacement du SMUR, nécessitent un matériel de plus en plus adapté.

## Synthèse

Le BP 2020 (hors reports et reprise d'excédent) sera en diminution par rapport à 2019.

Les efforts sur les effectifs de sapeurs-pompiers à inscrire dans une pluri-annualité, permettraient au SDIS de maintenir une capacité opérationnelle satisfaisante sur l'ensemble du territoire grâce aux actions entreprises depuis quelques années pour le renouvellement du parc de véhicules et du parc bâtementaire.

Pour cela, le SDIS compte sur sa bonne gestion, ses financeurs institutionnels et les prestations payantes à juste volume et prix.

Les prévisions budgétaires exposées dans le présent rapport restent cependant provisoires dans l'attente des résultats de l'exercice 2019. Une évaluation plus fine des besoins et de leurs financements sera réalisée à l'occasion du débat d'orientation budgétaire puis du vote du Budget Primitif 2020 qui intégrera la reprise, partielle ou totale, des excédents cumulés et les reports en investissement.

L'équilibre des sections de fonctionnement et d'investissement sera alors précisément établi, prenant également en compte les arbitrages budgétaires définitifs.

**Il nous est demandé de bien vouloir en délibérer et d'adopter le rapport sur l'évolution des ressources et des charges du SDIS pour l'exercice 2020.**

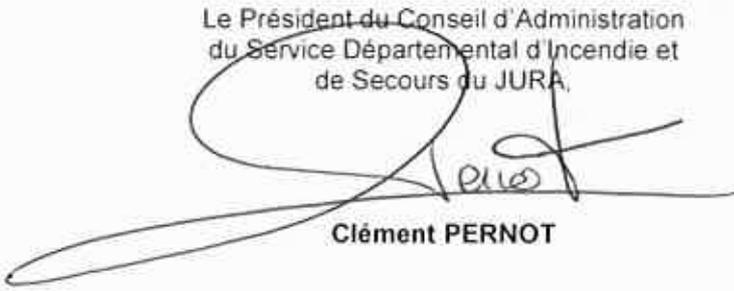
---

### DECISION N° C 2019-42 DU 11 DECEMBRE 2019

**Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, adopte le rapport sur l'évolution des ressources et des charges du SDIS pour l'exercice 2020.**

Certifié exécutoire pour avoir été reçu  
en Préfecture le 10 DEC. 2019  
Affiché le 10 DEC. 2019  
Publié au RAA du 4<sup>e</sup> trimestre 2019

Le Président du Conseil d'Administration  
du Service Départemental d'Incendie et  
de Secours du JURA,



Clément PERNOT